

**COMMISSION PERMANENTE  
DES PROGRAMMES ET DE LA  
PROSPECTIVE**

---

**DELIBERATION N° CPPP 10-02 du 9 novembre 2010**

**Portant avis sur le projet de Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Iton**

La commission permanente des programmes et de la prospective

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 08.11 du 9 décembre 2008 relative à la délégation donnée à la commission permanente des programmes et de la prospective des avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Iton le 16 juillet 2010.
- les observations de la commission territoriale Seine-aval formulées le 16 septembre 2010,
- les débats et propositions du groupe collectivités et territoires du 21 octobre 2010.

**DELIBERE**

**Article unique**

La commission permanente des programmes et de la prospective émet un avis favorable sur la compatibilité du projet de SAGE de l'Iton avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et sur sa cohérence avec les SAGE en cours d'élaboration dans le groupement de sous-bassin concerné, sous réserve d'indiquer dans le PAGD les objectifs d'état chimique et global des masses d'eau superficielles, tels que mentionnés dans le SDAGE.

Elle recommande de poursuivre l'amélioration des connaissances sur les conditions de fonctionnement du système karstique dans le secteur du Sec-Iton afin d'améliorer la gestion de la nappe.

Elle recommande que la Commission Locale de l'Eau veille particulièrement à la mise en œuvre des actions liées à la fonctionnalité des milieux aquatiques et à la gestion des populations piscicoles.

Elle souligne l'ampleur du travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau.

Fait et délibéré à Nanterre, le 9 novembre 2010

Le Président de la Commission permanente  
des programmes et de la prospective

  
Dominique JOURDAIN

---